

La France devant l'agression Américaine

Le Président Laval précise et justifie la politique de la France

Samedi le Président Laval a fait un ample exposé de la politique française que le manque de place nous empêche de reproduire intégralement et dont nous publions ci-dessous les plus importants passages.

Après avoir dit « le tragique » de la situation et rendu hommage à l'admirable fermeté avec laquelle le Maréchal supporte les coups portés à la France qu'il « incarne », le Président Laval dit qu'il veut donner une « explication franche ». Et il précise d'abord :

La vérité de la situation

« La France n'est la France que si elle a un empire. L'Angleterre et les Etats-Unis nous l'ont arraché morceau par morceau et sans l'empire la France ne peut pas vivre. Ceux qui furent nos alliés ou ceux qui se prétendent ses amis disent qu'ils rendront à notre pays ses territoires lointains. Il en est parmi vous qui le croient, mais l'histoire nous rappelle l'égoïsme, la dureté de ceux qui nous ont enlevé dans le passé l'un après l'autre les Indes, le Canada, ces possessions magnifiques de l'ancienne France.

« Je ne crois pas à la générosité des Anglo-Saxons et je transporte aujourd'hui sur le plan de la défense des intérêts de la France tout l'instinct de ma race. »

Les Anglo-Saxons s'emparent de notre Empire comme compensation aux pertes irréparables que les Japonais leur ont fait subir dans le Pacifique. Voilà la vérité que la radio anglaise et les émigrés français essayent de dissimuler.

Les mensonges de ceux qui ont voulu la guerre

Il n'a jamais voulu la guerre, inutile et perdue d'avance ! Et il continue : « Avant que ne se déclenât le cataclysme sur le monde, j'étais pour l'entente avec l'Allemagne et j'avais, en 1935, fait accord avec l'Italie. »

« que combattre le fascisme c'était tra- vailler pour la paix. »
« On vous mentait quand on vous disait qu'essayer de négocier des accords avec l'Italie c'était travailler pour la guerre. »
« On vous mentait quand on vous laissait croire que la France ne serait pas seule dans la guerre et quand on vous laissait croire qu'elle était assez forte pour tenir tête à tous les pays. »
« On vous a menti. C'est vrai qu'on vous a menti puisque les événements le prouvent aujourd'hui. »

L'attitude envers l'Amérique et l'entente avec l'Allemagne

Le 27 avril dernier, M. Pierre Laval reçut l'ambassadeur des Etats-Unis. Il protesta contre l'attitude blessante du gouvernement américain, inspirée par les Juifs et les Emigrés qui s'efforcent de les exciter contre la France et lui déclara que notre pays ne ferait rien qui pût être considéré comme incorrect. Et il exposa ce qui suit à l'ambassadeur :

« C'est dans l'intérêt de la France et pour la paix future que nous recherchons avec l'Allemagne la réconciliation et l'entente. C'est pour tenter de sauver notre territoire et notre empire que nous faisons cette politique d'entente avec l'Allemagne, la seule garantie de paix en Europe. C'est en toute indépendance que nous agissons dans ce sens. »

« Je resterai aussi passionnément attaché à la paix que lorsque j'étais jeune député socialiste, mais j'ai le sentiment que pour nous cette guerre prend dans le monde l'aspect d'une guerre civile. »

Un jour viendra...

M. Pierre Laval affirma encore à l'ambassadeur que la France n'a jamais rien fait pour expliquer l'hostilité des Etats-Unis, mais qu'elle se défendra. Après Madagascar, les Antilles, l'Alexandrie que la France a subis, M. Roosevelt attaque l'Afrique du Nord, prolongement naturel de la France, créant un fait de guerre que nous avons tout fait pour éviter. Il a corrompu avec de l'or des chefs indigènes. Mais la France ne s'avoue pas vaincue. Un jour viendra où le drapeau français flottera seul sur Alger. Des jeunes hommes veulent aller défendre notre Empire, le gouvernement les encourage. La France se ressaisit. Toutes les forces de notre pays s'uniront. Notre pays sortira grand et fort de cette bourrasque. Et le message du Président Laval s'achève ainsi :

L'honneur de donner l'exemple

« Je sais que les vrais hommes se contentent de la responsabilité qu'ils assument. J'accepte la mienne. Con vaincu que les Français ne se sauront ront que par le courage et par la raison, je revendique seulement l'honneur

« de donner l'exemple. Je saurai prendre les mesures nécessaires. »

Il ne peut pas y avoir d'Europe sans la France

« Montoire avait fait naître une grande espérance ; par une politique claire, cohérente, persévérante, la France était assurée de maintenir sa puissance dans son territoire et dans son empire. »

« Je reste convaincu que ce but peut être encore atteint, il faut seulement avoir le courage de choisir une politique et de s'y tenir. Les errements que j'ai eus avec le chancelier à Montoire, à Munich et sa lettre au Maréchal me confirment cette opinion. »

« 1.200.000 des nôtres sont dans les camps et dans les kommandos impatients et inquiets ; leur sort est lié à celui de la France. Cette politique doit les libérer de leur condition de prisonniers, comme elle doit assurer le salut de notre pays. »

« Je parlais jadis au nom d'une France forte, elle est aujourd'hui blessée, mais elle est restée grande. Il ne peut pas y avoir d'Europe sans la France et son empire. »

LES MESSAGES DE FIDÉLITÉ AU MARÉCHAL

Un télégramme de l'archevêque de Carthage

Mgr Gounot, archevêque de Carthage, vient d'adresser au Maréchal de France, Chef de l'Etat, le télégramme suivant :

« L'archevêque de Carthage, primat d'Afrique, vous assure de sa loyale fidélité française, de son respectueux attachement et de ses ferventes prières. »

Le centre de jeunesse de Rochefort-sur-Mer

Le préfet de la Charente-Maritime vient de recevoir des « cadets » et des « jeunes » du centre de jeunesse de Rochefort-sur-Mer le télégramme suivant :

« Nous vous prions de bien vouloir transmettre au Maréchal Pétain, seul Chef de l'Etat, l'expression de nos sentiments de profond et respectueux dévouement. »

Les autorités du Gard

Les membres de la commission d'administration du département du Gard se sont associés aux sentiments de respectueuse reconnaissance et d'absolue fidélité envers le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat, et le Chef du gouvernement, exprimés par le préfet dans un télégramme du 8 novembre.

Les sinistrés du Creusot

Les sinistrés du bombardement du 17 octobre ont tenu une réunion sous la présidence de M. Bataille, maire du Creusot.

À l'issue de la réunion, une motion a été votée, aux termes de laquelle les sinistrés « adressent, dans les heures tragiques où se décide l'avenir de la France et de l'Empire, au Chef de l'Etat, le Maréchal Pétain, l'assurance de leur indéfectible fidélité et de leur absolue confiance. »

EDEN

Mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche en soirée à 21 h. Jeudi matinée à 15 h. Dimanche à partir de 14 h. permanent, un grand film musical : NUITS DE VIENNE, avec Marthe Harell. Complément et Actualités.

Constipé ? Mais c'est grave !

La constipation provoque une auto-intoxication qui engendre une foule de maux. Vous la combattez en prenant chaque soir un comprimé Vichybol, laxatif doux agissant sur l'intestin et sur le foie. Pas de fatigue, pas de coliques. Ttes Phies, 8 fr. 20 la boîte de Vichybol.

Un message du Maréchal Pétain aux Français de l'A.O.F.

Le Maréchal de France, Chef de l'Etat, a adressé, lundi soir aux Français de l'A.O.F., l'appel radiodiffusé suivant :

« Français de l'A.O.F.,
« En Afrique, il n'est plus que vos territoires et ceux des Somalis qui soient libres de toute force étrangère. »

« Soldats, marins, aviateurs, j'avais confié l'A.O.F. à votre garde. Vous avez rempli votre mission. »

« Il dépend encore de votre héroïsme et de votre fermeté que dans la tourmente il existe une parcelle de la terre d'Afrique sur laquelle flotte seul le drapeau de la France. »

« Si l'on vous attaque, vous vous défendez pour affirmer la souveraineté française. »

« Fraternellement unis dans le même amour de la patrie commune, Français et indigènes, vous resterez fidèles à mes ordres. »

CHRONIQUE DU LOT

Interdiction des ventes en culture

Il est rappelé que les achats directs, chez les producteurs, de tous les produits agricoles sont interdits aux consommateurs. Cette mesure s'applique non seulement à la population française, mais encore aux troupes allemandes d'opération. L'observation de ce règlement entraînera indépendamment des sanctions vis-à-vis des vendeurs la confiscation de la totalité des produits possédés similaires au produit vendu.

Aux Algériens, Tunisiens et Marocains

La Préfecture du Lot communique : Toutes les personnes domiciliées en Algérie, Tunisie, Maroc et actuellement retenues dans le département sont invitées à se faire connaître d'urgence à la Préfecture (Bureau de la Police).

Vins à appellations contrôlées intégrées

Les intéressés sont informés que, contrairement à toutes instructions et dérogations antérieures, ces vins sont à dater de ce jour compris dans le rationnement. En conséquence, les retiraisons de la propriété ne pourront s'effectuer que sur présentation de bons d'achat. Les livraisons du grossiste au détaillant ainsi que du détaillant aux consommateurs seront donc assujetties à l'avenir à la même réglementation que les vins ordinaires.

Mouvement administratif

M. Charollais, sous-préfet de Gourdon, est nommé sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue. M. Bruneau, chef de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé sous-préfet de Gourdon.

Nous adressons à M. Charollais nos bien vives félicitations et nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. Bruneau.

Accident du travail

M. Alvarez, manoeuvre, amenaisait du bois lorsque, tout à coup, l'outil dont il se servait glissa et le blessa au genou droit. M. Alvarez devra observer une incapacité de 15 jours de travail, sauf complications.

A la Cour d'Appel d'Agen

Le 5 juin, le tribunal correctionnel de Cahors relaxait des fins de la poursuite la dame Roso Henriette, charcutière à Cahors, inculpée d'utilisation indue d'une carte d'alimentation.

Marchés de foies gras autorisés

Par décret du Préfet régional de Toulouse, les achats des foies gras ne pourront être effectués que dans les foires et marchés de la région de Toulouse, sur les emplacements affectés à cet usage ; les jours et heures régulièrement fixés. Les achats à la ferme sont interdits.

Les communes du Lot où se tiennent les marchés de foies gras autorisés sont les suivantes : Assier, Cahors, Catus, Cazals, Cressensac, Figeac, Gignac, Gourdon, Grammat, Labastide-Murat, Lacapelle-Marival, Les Quatre-Routes, L'Hôpital-St-Jean, Martel, Prayssac, Puy-Evêque, St-Céré, St-Germain-du-Bel-Air, Salviac, Souillac, Vayrac.

Seuls ont le droit d'acheter des foies gras aux producteurs les expéditeurs et les conservateurs munis d'une carte professionnelle d'acheteur.

La vente du lait à domicile est interdite

La Préfecture communique : Il est porté à la connaissance des producteurs de lait et des commerçants-détaillants se livrant à la vente du lait à domicile qu'un arrêté de M. le Préfet régional en date du 31 octobre 1942 a interdit le portage et la vente du lait à domicile dans les communes de Cahors, Gourdon, St-Céré et Souillac.

De plus, un arrêté préfectoral en date du 9 novembre 1942 a également interdit le portage et la vente du lait à domicile dans la commune de Figeac.

Une surveillance sévère sera exercée par les Services de Police chargés de l'exécution de l'arrêté susvisé et toute infraction sera immédiatement constatée par procès-verbal et poursuivie.

LA RELEVÉ

700 libérés à Roanne

Un train ramenant environ 700 prisonniers libérés au titre de la relève est arrivé dimanche soir à 18 h. à Roanne. Lundi, ils ont été reçus par l'ambassadeur Scapini au cours d'une cérémonie. Nouvelle libération de 4.500 prisonniers

En exécution des accords conclus entre les gouvernements français et allemand concernant la relève, un nouveau contingent de 4.500 prisonniers va être incessamment rapatrié. Un premier convoi comprenant 745 libérés est arrivé lundi à Compiègne.

Pour les enfants des travailleurs en Allemagne

L'inauguration d'une colonie scolaire destinée à loger et instruire les enfants des travailleurs français partis en Allemagne a eu lieu au château de Mirabeau, à La Rochelle.

EN PEU DE MOTS...

● L'aviateur allemand Bergens a établi un record mondial de vol à voile. Il a tenu l'air pendant 45 heures 28 minutes avec un planeur.

● Le tribunal d'Etat a condamné aux travaux forcés à perpétuité un imprimeur, Fabrice Mariette, qui avait émis 80.000 fausses cartes de textile.

● Une épidémie de typhus a éclaté sur la côte ouest de l'Angleterre ; en certains endroits les écoles ont dû être fermées.

● Un violent tremblement de terre s'est produit en Turquie. Dans la ville de Nalikebri, on déplore actuellement 7 morts ; plus de 600 maisons ont été détruites.

● Le Journal Officiel publie une loi lixant pour la campagne 1942-1943 à non acquittés, le prix du sucre cristallisé blanc, base n. 3, conforme au règlement du marché des sucres de Paris.

● Pour la première fois depuis la rupture des relations diplomatiques entre la France et les Etats-Unis quelques bombardiers américains ont attaqué Halphong, tuant 43 personnes et en blessant 41.

● Dans la nuit du 20 au 21 novembre, des avions anglais ont lâché sur les territoires de la commune d'Haute-Luce, en Savoie, des engins au magnésium. L'un de ceux-ci a provoqué l'incendie d'un chalet de haute montagne, à Colombe. Les dégâts sont importants.

Contributions Indirectes

Avis de recrutement de commis temporaires L'Administration procède au recrutement sur titres de 450 commis temporaires du sexe masculin.

La date de clôture du registre d'inscriptions est fixée au 30 novembre 1942. Les candidats pourront s'adresser pour tous renseignements (conditions d'admission, pièces à fournir, etc.) au Directeur des Contributions Indirectes de leur département ; pour le département de la Seine, à Paris, 6, rue du Cloître-Notre-Dame.

LE RESTAURANT FAMILIAL A ETE INAUGURE

L'inauguration de cette œuvre si utile a eu lieu samedi et, comme il convenait, dans la plus grande simplicité possible. En famille, pourrait-on dire !

L'idée première de cette si intéressante création remonte à quelques semaines et sa réalisation est dès maintenant achevée. L'acte a suivi immédiatement la pensée.

À l'initiative première qui revient à M. Loïc Petit, Préfet du Lot, le Conseil municipal de Cahors s'est cordialement associé. Cette collaboration nécessaire a trouvé aussitôt des concours actifs. D'abord celle du Secours National qui, par une avance de 25.000 francs, a permis le démarrage immédiat. En quelques semaines on a réussi à s'assurer — ce qui n'était pas commode — l'important matériel de cuisine, de vaisselle, de verrerie, de lingerie, de couverts et de mobilier indispensable. On a procédé en même temps à l'appropriation, à l'aménagement et à l'ordonnement des locaux. Tout ce travail a été rapidement conduit grâce à l'activité du personnel aussitôt recruté.

On sait que le restaurant familial assurera à la fois des repas servis sur place et des plats à emporter chez soi. Par une disposition spéciale, ces deux genres de service fonctionneront côte à côte sans se gêner ni s'entremêler.

Dans les difficiles circonstances présentes, cette organisation est appelée à rendre de très grands services et la preuve en est dès maintenant faite qu'ils seront appréciés par les intéressés puisque, dès jeudi soir, plus de 150 de nos concitoyens s'étaient déjà fait inscrire.

Donc, samedi, l'inauguration a pu être faite. Sous la direction de M. Astier, gérant, le personnel avait déjà livré à de nombreuses ménagères pressées des « plats à emporter » et il était en train de servir les clients installés dans les salles lorsque arrivèrent MM. Loïc Petit, préfet du Lot et Xavier Gisbert, maire de Cahors. Ils étaient accompagnés de MM. Djoud, secrétaire général et Bérenguier, chef départemental de la Propagande, qui fut un des plus actifs artisans de l'œuvre réalisée.

Comme cette œuvre touche de si près à la vie familiale, Mme Loïc Petit avait bien voulu se joindre à M. le Préfet. Quelques membres du Conseil municipal qui a donné son patronage au restaurant familial sont également présents, ainsi que M. Lacour, directeur de l'Hôtel de l'Europe et président du Syndicat des Hôteliers, qui fait bénéficier l'œuvre de sa parfaite compétence professionnelle, M. Aladel, secrétaire et M. Molés, trésorier du Comité.

D'abord, visite aux cuisines très bien installées et en plein travail. Au milieu de son personnel, M. Astier assure que tout marchera parfaitement et présente le menu du jour : potage, plat de viande, plat de haricots et fromage. Puis l'on entre dans les salles parfaitement disposées où 140 convives peuvent aisément prendre place. Tout y respire un air de neuf ; tout y est clair et avenant. M. le Préfet et M. le Maire qui en font le tour s'entretenaient avec les convives et s'enquerraient s'ils sont satisfaits.

Puis dans une sorte de conversation simple et cordiale, M. le Préfet explique le but que lui-même et le Conseil municipal ont en vue. Nous savons, dit-il, les difficultés que les habitants, surtout ceux de ressources modestes, éprouvent. Nous avons voulu leur venir en aide. Les plats à emporter seront bien utiles aux ménagères qui quittent leur travail à midi et pourront ainsi apporter tout préparé à la maison l'essentiel du repas. Pour le restaurant lui-même, dit encore le Préfet, vous voyez ce que nous avons voulu faire. Vous donner à prix réduit des menus aussi substantiels que les permettent les restrictions. Et vous les servir dans un cadre net et avenant. Il faut que vous trouviez ici un milieu d'ordre et de bonne tenue. Le restaurant familial doit mériter son nom et ne jamais tourner à la gargote.

M. le Préfet spécifie bien qu'il ne s'agit à aucun degré de réaliser des bénéfices. Il importe seulement que les recettes couvrent à peu près les dépenses. Il termine ses explications faites sur un ton familier et convaincant qui touche visiblement les auditeurs en leur souhaitant un excellent appétit.

Son souhait semble parfaitement exaucé. Il ne nous reste à nous qu'à souhaiter bonne réussite à l'œuvre elle-même si bien commencée.

LE SECOURS NATIONAL DANS LE LOT

Sous la présidence du docteur Fourgous, le Secours National a tenu lundi soir une assemblée à laquelle étaient conviées toutes les personnalités qui lui avaient prêté leur concours l'année dernière pour rassembler les ressources qui lui sont indispensables.

M. le docteur Fourgous excuse d'abord M. Orlicq, président, retenu à la chambre par une indisposition dont il souhaite la prompt guérison, vœu auquel s'associe toute l'assemblée.

Puis, M. Fourgous rappelle les chiffres qui démontrent l'importance des services de toutes natures rendus, au cours de l'année, par le Secours National. Dans tous les domaines son action s'exerce et partout elle accomplit son œuvre de solidarité et d'entraide fraternelle. Nous avons déjà cité ces chiffres, lors de l'assemblée générale tenue il y a quelques mois à la Mairie. Nous les redonnons volontiers si la place ne nous était aussi étroitement mesurée. Disons seulement, en gros, que l'année dernière le Secours National a recueilli dans le Lot 1 million 450 mille francs et qu'il y a dépensé 2 millions 600.000 francs. Pour l'année qui vient le Comité prévoit près de cinq millions de dépenses. Il va donc falloir redoubler d'ardeur et de zèle pour recueillir des fonds.

Il est décidé qu'une quête à domicile sera organisée dans le courant de décembre prochain et il est aussitôt procédé au partage de la ville en secteurs et à la répartition des quêteurs et quêteuses en chacun d'eux. Après quoi, l'objet essentiel de la réunion étant accompli, M. Fourgous remercie les assistants et lève la séance.

Il volait les agents de police

Le nommé Marcel Ledet, 31 ans, ouvrier de la voirie à Cahors, pénétrant dans le garage situé au-dessous de l'escalier de la mairie, où les agents de police remisent leurs bicyclettes, s'empara d'une bicyclette dont il se mit, aussitôt, à dévisser une roue.

Pendant qu'il procédait à cette opération, il fut surpris par un agent. Ledet a comparu devant le tribunal, à l'audience des flagrants délits et en raison de son mauvais état de santé il n'est condamné qu'à 200 fr. d'amende.

Les Sports

ASSOCIATION

4^e tour de la Coupe de France. — Le Stade Cadurcien bat le Sporting-Club de La Réole par 4 à 1. — Dès que le club qui devait s'opposer au Stade Cadurcien fut connu, les milieux sportifs de notre ville s'agitèrent et l'on fit des pronostics et même... des paris. C'est par une journée magnifique et devant un public nombreux et enthousiaste que ce match eut lieu.

Dès le coup de sifflet, l'allure est rapide et sur faute des Cadurciens, La Réole laisse passer l'occasion d'ouvrir le score. Les Stadistes, durant le premier quart d'heure, sont malmenés, mais la défense organisée joue serrée et renvoie la balle. Cahors se ressaisit et dans une belle attaque Ramon, dernier servi, loge le ballon dans les bois à Ruffini. Quelques minutes avant la mi-temps, Ramon marque un second but longuement applaudi.

À la reprise le goal Rufa doit faire preuve de beaucoup de capacités et se fait applaudir pour ses proesses. Malgré la défense serrée de Cahors, l'inter-gauche réolois marque. L'allure ralentit, les Cadurciens exploitent les fautes adverses, Ramon centre et Pecquery reprend de volée trompe d'un shoot puissant Ruffini tout pantoufles. Quelques minutes après Cutilles sert Vidéria démarqué et celui-ci ajoute le quatrième but pour Cahors.

Le S.-C. de La Réole joue avec malchance mais avec beaucoup de cran et ne s'avoua vaincu qu'au coup de sifflet final. Il domina scientifiquement et pratiqua un jeu fort agréable à suivre. Les avant et les demis furent à la hauteur de la tâche qui leur incombait. La défense parut un peu désorientée. Le Stade Cadurcien a fourni une belle partie et tous ses éléments sont à féliciter, il faut qu'ils contrôlent plus efficacement la balle et tout ira bien. Excellent arbitrage de M. Golochir.

LE RUGBY SCOLAIRE

Jeu dernier le terrain de l'île a été le théâtre de deux magnifiques matches de rugby entre la Quercynoise (Lycée Gambetta) et les Francs-Joueurs (Lycée d'Aurillac), équipes 1 et 2.

L'équipe 1 eut raison des visiteurs par 6 à 3, tandis que l'équipe II de la Quercynoise s'inclinait par 8 à 0.

En résumé deux belles parties disputées avec correction, ce qui enchanta les nombreux spectateurs qui avaient pu assister à ces deux rencontres.

Les Bleuets de Brive contre la Quercynoise

Jeu dimanche 26 novembre, la Quercynoise recevra également au Stade L.-Desprats les Bleuets de l'École Pratique de Brive, équipes 1 et II. Beau match en perspective.

CAHORS

Catus

Nécrologie. — Nous apprenons le décès survenu à Vitaterre-Catus de M. Maury Basile, propriétaire. C'est après une longue et cruelle maladie que cet homme de bien a succombé. Nous adressons à la famille nos condoléances émues.

Caillac

Retour de captivité. — C'est avec plaisir que nous avons appris le retour de captivité de notre compatriote M. Yvan Souyries. Il revient amputé de deux doigts. Nous lui adressons nos meilleurs vœux.

Luzach

Le Conseil départemental du Lot de l'Ordre des Médecins annonce que le Docteur DRAPPIER est autorisé à exercer la médecine à Luzach, en succession du Docteur Pellissier. Heures de consultation : de 14 h. à 15 h.

Pontcirg

Hyménée. — Ces jours derniers a été célébré le mariage de M. Adrien Pinède, propriétaire au Bose, avec Mlle Simone Héguerie, demeurant au Cluzel. Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Sauzet

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de M. Georges Salès, originaire de Sauzet, avec Mlle Gergette Nadal, domiciliée à Marminiac. Nos meilleurs vœux de bonheur.

FIGEAC

FIGEAC

Avis aux planteurs de l'arrondissement. — Les planteurs de tabac de l'arrondissement de Figeac sont informés que les états d'évaluation des pertes et de répartition des indemnités à allouer aux planteurs sinistrés en 1941 resteront déposés à la sous-préfecture du 15 novembre au 15 décembre 1942, où ils pourront en prendre connaissance et produire s'ils le jugent utile leurs réclamations.

Avis de concours. — Un concours pour l'emploi de stagiaire des contributions indirectes aura lieu les 11 et 12 mars 1942. Le nombre des places mises au concours est de 240. Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 30 novembre 1942. Pour tous renseignements les candidats pourront s'adresser à la direction des contributions indirectes de leur département.

Mariage. — Une somme de 1.400 francs, dont 1.200 fr. destinés au Bureau de bienfaisance et 200 fr. destinés au Secours National, a été versée à la Mairie à l'issue de la cérémonie de mariage de M. René Michaud et de Mlle Yvonne-Lucienne Laborie. A nos sincères remerciements nous joignons nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Thémèses

In memoriam. — Dimanche 15 novembre un service religieux demandé par les membres de la Légion a été célébré à la mémoire des morts des deux guerres. Les légionnaires avec leur fanion et une nombreuse assistance y étaient présents.

Grealou

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Cyprien Lafferrière, décédé à l'âge de 70 ans. L'inflammation du gretté disparu à eu lieu à Montbrun. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Soyez plus têté que vos douleurs

Vos rhumatismes sont tenaces. Soyez plus têté qu'eux. Opposez-leur ce remède éternel : le Gandol. C'est un puissant calmant, en même temps qu'un éliminateur de l'acide urique. Avec le Gandol vous obtiendrez un soulagement rapide, durable. Aucun ennui pour l'estomac. N'acceptez plus de souffrir : dès demain, prenez du Gandol. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors ; 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

PETITES ANNONCES

BON BEUF garonnais d'attelage seul, à vendre. Recherchons deux bonnes vaches laitières. Sanatorium des P.T.T., Montfaucon (Lot).

GOURDON

Gramat

Prochain mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Henri Grimal, cultivateur à Gramat. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Nécrologie. — Nous apprenons le décès de Mme Garrigou, demeurant à la Garenne. Nous adressons nos condoléances émues à la famille en deuil.

Campagne de fraternité. — Les jeunes des mouvements J.A.C. et J.A.C.F. de Gramat, en commun accord avec le Secours National, passeront dans toutes les fermes de la commune de Gramat dès le 23 novembre pour recueillir les dons en nature destinés aux ouvriers des villes.

Martel

Naissance de Monique, deuxième enfant des époux Plazanet-Lascoux, rue de Souillac. Nos meilleurs vœux de bonheur.

Souillac

Rapatrié. — Nous apprenons avec plaisir le rapatriement de notre compatriote, M. André Boutot, en qualité de malade. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de prompt guérison.

AVIS DE DECES

Madame ORLIAC ; Madame et Monsieur Bernard LACAZE et leurs enfants ; le docteur Pierre ORLIAC ; Madame ALBUGUES ; Madame et Monsieur BEDRY et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Paul ORLIAC

Pharmacien
Président de la Chambre de Commerce du Lot
Délégué départemental du Secours national

Chevalier de la Légion d'honneur et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu à Cahors le vendredi 27 novembre à 10 heures.

Réunion maison mortuaire, Place des Petites-Bougeries à 9 h. 30.

Sommeil agité

C'est sûrement parce que vous digérez mal ou lentement. Une tasse de la délicieuse tisane Vichyflore prise après le dîner facilitera votre digestion. Grâce à Vichyflore, votre organisme fonctionnera mieux. Vichyflore, 10 fr. 20. Ttes Phies.

REMERCIEMENTS

Les familles LOIZEAU, LEGRAND, leurs parents et alliés, dans l'impossibilité absolue où ils sont de répondre individuellement, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Lieutenant de Vaisseau Jacques LOIZEAU

Mort pour la France

ETUDE DE M^e Henri MELLAC

Notaire à Cahors
83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par M^e Henri MELLAC, Notaire à Cahors, les 7 et 12 novembre 1942, enregistré à Cahors AC, le 19 novembre même mois, n° 784, F° 92, C° 669, Mme Marie-Louise FÉRAUD, Veuve de M. Jean-Pierre-Charles ILBERT, demeurant à Cahors, rue Wilson, n° 31, a vendu à M. Jacques-Jean-Eugène-Casimir AIGOUY, Industriel, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 55, un fonds de commerce de chiffons, plumes, peaux et métaux en demi-gros, qu'elle exploitait à Cahors, rue Wilson, n° 46, comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, et le matériel.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1^{er} novembre 1942.

La présente vente a été publiée au Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de fonds de commerce en date du 18 novembre 1942.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les vingt jours de la présente insertion en l'étude de M^e Henri MELLAC, Notaire à Cahors, domicilié élu. — Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

ETUDE DE M^e Henri MELLAC

Notaire à Cahors
83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par M^e Henri MELLAC, Notaire à Cahors, le 28 octobre 1942, enregistré à Cahors AC le 29 octobre même mois, n° 784, F° 92, C° 669, Mme Marie-Louise FÉRAUD, Veuve de M. Jean-Pierre-Charles ILBERT, demeurant à Cahors, rue Wilson, n° 31, a vendu à M. Jacques-Jean-Eugène-Casimir AIGOUY, Industriel, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 55, un fonds de commerce de chiffons, plumes, peaux et métaux en demi-gros, qu'elle exploitait à Cahors, rue Wilson, n° 46, comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, et le matériel.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1^{er} novembre 1942.

La présente vente a été publiée au Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de fonds de commerce en date du 18 novembre 1942.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les vingt jours de la présente insertion en l'étude de M^e Henri MELLAC, Notaire à Cahors, domicilié élu. — Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

SOURDS

Pratique, efficace, dissimulable, tel est l'appareil moderne de prothèse auditive

SONOTONE

Grandes démonstrations gratuites par un Ingénieur-Acousticien spécialiste :

le mercredi 25 novembre à la Pharmacie principale A. DARDENNE à Gourdon (Lot)

le jeudi 26 novembre chez M. BERTHOUMEYROUX Pharmacie Neuville à Souillac (Lot)

Imp. COUESLANT, Le co-gérant : PARAZINES, U.O. 3087, 24-11-42.

MA BONNE ÉTOILE

PAR CONCORDIA MERREL N° 41

— Je dois me marier au mois d'avril... Morley ne veut plus attendre et le Régent estime qu'il n'y a pas de raison de prolonger les délais.

Stella eut un petit rire nerveux dont Daniel ne fut pas dupe.

— Toutes vos appréhensions se sont-elles donc évaporées ? répondit-il. Je croyais que Stella Desmond avait la bouche trop délicate pour supporter le mors.

— Je ne m'y habituerai sans doute jamais... D'ailleurs, ce n'est pas un mari en particulier, mais n'importe quel mari dont la domination me révolte, ajouta-t-elle vivement.

— Vous auriez pu trouver quelqu'un qui n'eût pas la prétention de vous dresser.

— Tous les hommes veulent dresser la femme qu'ils épousent... Et s'ils n'ont pas la main assez ferme, c'est la femme qui se charge de les mettre au pas.

— Pour ma part, dit-il, je vous préférerais indopée.

Les yeux de Stella brillèrent de leur éclat d'autrefois et elle dit :

— Pour le moment, je n'ai pas subi de dressage !

— Vous voulez dire qu'il n'est pas terminé...

— J'aurais donc mieux fait, à votre avis, de vous épouser ? demanda-t-elle comme une éprouvée.

Daniel répondit en contenant son émotion :

— J'aurais eu mauvais gré à désapprouver votre choix !

— Allons à la recherche du Régent : il doit être dans le jardin... Le Régent vous aime beaucoup, Daniel...

Tout en parlant, Stella, suivi de Daniel, sortit de la pièce et descendit le perron.

Ils découvrirent Desmond dans la grande serre, en conférence avec le jardinier : celui-ci s'éloigna discrètement et la conversation devint générale. Desmond fut enchanté de constater que Daniel avait retrouvé son sang-froid.

Au bout de dix minutes, Kennedy apparut : il accepta les félicitations compassées de Daniel avec désinvolture et dit en s'adressant à Stella :

— Je vais à Creek pour examiner la prairie marécageuse qui s'étend à l'ouest de la ferme. Vous feriez bien de m'accompagner, chérie, ajouta-t-il en glissant la main de Stella sous son bras.

Cette prise de possession, soulignée avec ostentation, aurait, à tout autre moment, exaspéré Daniel, mais la pensée qu'il avait peut-être barre sur son adversaire, lui permit de ne pas se départir de son calme. Il prit congé de Stella en souriant. Intérieurement il pensait : « Patience ! patience ! Mon

tour viendra... Des yeux bleus ! des yeux bleus ! Qu'en pensez-vous, master Kennedy ? »

Stella, de son côté, s'était rangée, sans hésitation, au désir exprimé par Kennedy... Daniel suivit le couple de yeux : tout en marchant, Kennedy tenait maintenant Stella par la taille... Soudain Daniel dit à haute voix sans paraître toutefois s'adresser à Desmond qui feuilletait un catalogue de chrysanthèmes :

— Je ne me laisse pas prendre à son apparente soumission : Stella est malheureuse !

Le Régent sursauta et s'écria : — Quoi ?

— Stella est malheureuse, Mr Desmond... Il vous appartient d'intervenir.

— Quelle raison peut bien avoir Stella d'être malheureuse ? — Stella ne peut supporter l'idée d'épouser Kennedy... Elle ne désire pas se marier pour le moment.

— Je ne vois pas de quel droit vous vous permettez de supposer une chose pareille ; de donner des conseils ; de critiquer les décisions de Stella et les miennes !

— Si l'on attendait d'avoir reçu l'autorisation de donner son avis, on ouvrirait rarement la bouche !

— Ce serait préférable la plupart du temps ! bredouilla le Régent... La vérité, c'est que vous êtes vous-même amoureux de Stella... Vous parlez sous l'empire de votre déconvenue.

— En effet, j'aime Stella depuis que je la connais ! répondit Daniel. Mais en fait, mon amour pour elle n'a rien à voir avec la constatation des sentiments de Stella à l'égard de Kennedy et du mariage.

— Stella a librement choisi Kennedy.

— Pas tout à fait.

— Prétendez-vous que je l'ai influencé ?

— Oui.

— Éveret ! Vous êtes parfaitement absurde : je ne lui ai jamais dit un mot dans ce sens...

— Non, interrompit Daniel. Vous vous êtes contenté de souhaiter ce mariage...

Desmond pâlit et répondit :

— J'avoue que j'ai désiré voir Stella épouser Kennedy... N'était-ce pas naturel ?

— Tout à fait... Si vous n'aviez que le bonheur de Stella en vue ? Si aucune considération personnelle n'est intervenue pour vous dicter votre choix ?

Les deux hommes se regardèrent dans les yeux... Desmond comprit que ses arrière-pensées étaient percées à jour ; mais, devant l'attitude inflexible de son accusateur, il n'eut pas le courage de reconnaître immédiatement ses torts.

— Oui, répéta Daniel, le bonheur de Stella doit seul entrer en ligne de compte.

Le trouble du Régent augmenta... Il mesurait l'égoïsme dont il avait fait preuve... Il essaya de parler, d'expliquer, mais les mots s'arrêtaient sur ses lèvres... Bientôt, pourtant, la noble nature de Desmond reprit le dessus : il n'hésita pas à faire amende honorable :

(à suivre)

Étude de Maître Pierre DESPRATS, Licencié en Droit, Avoué à Cahors, Rue du Portail-Alban, numéro dix

Vente sur surenchère du dixième à suite de vente de biens dépendant de succession vacante sis à Nuzéjols, arrondissement de Cahors

L'Adjudication aura lieu le JEUDI VINGT-QUATRE DÉCEMBRE MIL NEUF CENT QUARANTE DEUX, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

On fait savoir à qui il appartiendra : Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le dix juillet mil neuf cent quarante-deux, enregistré,

à la requête de Monsieur Emile PÉCHARMAN, greffier au Tribunal de première instance de Cahors, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué constitué près ledit Tribunal, agissant en sa qualité de curateur à la succession vacante de Mademoiselle Dorothee VINCENT, quand vivait le vingt-huit février mil neuf cent trente-cinq, il a été procédé le quinze octobre mil neuf cent quarante-deux, à quatorze heures, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles ci-après désignés dépendant de ladite succession vacante.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e BILLIÈRES, avoué, et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

Mais par acte au greffe, en date du vingt-six octobre mil neuf cent quarante-deux, enregistré, Monsieur CAVAILLE Laurent, propriétaire-cultivateur, demeurant à Combe Saint-Julien, commune de Cahors, ayant M^e DESPRATS pour avoué constitué, a déclaré surenchérir du dixième, en sus des charges, le prix du lot unique des biens immeubles dépendant de la succession vacante de Mademoiselle VINCENT Dorothee, quand vivait propriétaire à Nuzéjols, sus-nommée, présentement vendus, et faire porter ce prix, comme d'ores et déjà il le porte, à la somme de deux mille deux cent dix francs en sus des charges de la précédente adjudication et de la présente surenchère, ou quoi que soit au prix principal augmenté d'un dixième.

Ledit acte de surenchère fut régulièrement signifié et dénoncé à M^e BILLIÈRES, avoué du sieur CALMON, adjudicataire surenchérisseur et de Monsieur Emile PÉCHARMAN, greffier au Tribunal de première instance de Cahors, agissant en sa qualité de curateur à la succession vacante de Mademoiselle Dorothee VINCENT, par actes du Palais en date vingt-huit octobre mil neuf cent quarante-deux, M^e BOYER, huissier à Cahors.

Toutes autres formalités prescrites ont été remplies.

En conséquence, aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur CAVAILLE Laurent, sus-nommé, ayant M^e DESPRATS pour avoué constitué, en présence ou elles dûment appelées de toutes parties sus-nommées, il sera procédé le jeudi vingt-quatre décembre mil neuf cent quarante-deux, à quatorze heures, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à l'adjudication sur surenchère des immeubles dont la désignation suit.

DESIGNATION des IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

A) Propriété bâtie

Une maison et son sol, figurant au plan cadastral de la commune de Nuzéjols sous le n° 655 de la section B, au lieu dit « Le Bourg ».

B) Propriété non bâtie

a) au lieu dit : Le Pech

1^o une terre en nature de lande, d'une contenance de quatre-vingt ares soixante-cinq centiares, portée sous le numéro 127 de la section B dudit plan ;

2^o une terre en nature de lande, d'une contenance de vingt-six ares quatre-vingts centiares, portée sous le numéro 134 de la même section et plan ;

3^o un bois d'une contenance de trente ares cinquante centiares, figurant sous le numéro 135 de la section B dudit plan ;

4^o un bois d'une contenance de cinquante-six ares quatre-vingts centiares, figurant sous le numéro 137 de la section B du plan ;

5^o une terre en nature de lande, d'une contenance de quarante-huit ares soixante-dix centiares, portée sous le numéro 138 de la même section B du plan ;

6^o une terre en nature de pré, d'une contenance de vingt-deux ares quarante centiares, figurant audit plan sous le numéro 139 de la section B ;

b) au lieu dit : Pech de Teste

7^o une terre en nature de pré d'une contenance de trente-sept ares quarante centiares, figurant au plan cadastral sous le numéro 163 de la section B ;

8^o un pré d'une contenance de un are trente centiares, porté audit plan sous le numéro cent soixante-quatre de la section B ;

9^o un pré d'une contenance de quatre-vingt-dix ares, figurant audit plan cadastral sous le numéro 178 de la section B.

L'ensemble des immeubles ci-dessus décrits et désignés sera mis en vente en un seul lot sur la nouvelle mise à prix de deux mille deux cent dix francs, ci

2.210 fr

REMARQUE IMPORTANTE

Les enchérisseurs ne seront admis à poursuivre les enchères que sur la production d'une autorisation de M. le Préfet du Lot, en vertu de la loi du 16 novembre 1940, relative aux opérations immobilières.

Cette autorisation devra être réclamée par toute personne intéressée à la Préfecture du Lot, première division.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la première vente, y compris la remise proportionnelle due aux officiers ministériels, seront payés par l'adjudicataire sur surenchère en sus de son prix.

Les frais de premières enchères et ceux de la présente surenchère seront payés par l'adjudicataire sur surenchère en sus de son prix d'adjudication.

L'ensemble des frais sera payé dans les dix jours de la vente.

NOTA. — Par suite d'erreurs ou modifications possibles lors et depuis la confection du plan cadastral, il est expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenance est purement énonciative et que, par suite, la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité du poursuivant et de son avoué.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Cahors, le vingt novembre mil neuf cent quarante-deux.

L'avoué poursuivant : P. DESPRATS.

Enregistré à Cahors, le novembre mil neuf cent quarante-deux, folio , case ; , reçu : vingt francs.

Le Receveur : AURIÈRES.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à : 1^o Maître Pierre DESPRATS, avoué, poursuivant la présente vente sur surenchère ; 2^o Maître René BILLIÈRES, avoué, ayant poursuivi la première vente, rédacteur du cahier des charges, lesquels comme tous les autres avoués exerçant près le Tribunal civil de Cahors pourront être chargés d'enchérir.

CAHORS, COUESLANT